



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 Avril 2012

Participants :

S. NOEL - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN –E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX
– L. TESSIER

Excusée :

Ph. GARCIN – M. GUFFON-LOOS

Secrétaire de séance

L. TESSIER

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

1) Vote des comptes Administratifs 2011

Tous les comptes sont conformes aux comptes de gestion.

La section de fonctionnement est excédentaire.

La section d'investissement est déficitaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes Administratifs 2011.

2) Approbation des comptes de gestion 2011

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2011 effectué par le Trésorier Comptable de Cluses.

3) Affectation des résultats 2011

Le Conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

- Budget général de 219.629,28€ pour un montant de 135.896,97€ sur le compte 002 en fonctionnement
pour un montant de 83.732,31€ sur le compte 1068 réserve d'investissement
- CCAS de 200,38€ pour un montant de 200,38€ sur le compte 002 en fonctionnement
- Eau et assainissement de 90.114,22€ pour un montant de 70.114,00€ sur le compte 002 en fonctionnement
pour un montant de 20.000,22€ sur le compte 1068 en réserve d'investissement
- Remontées Mécanique de 4.647,19€ pour un montant de 4.647,19€ sur le compte 1068 en réserve
d'investissement
- Bois de 89 740,24€ pour un montant de 39 645,86€ sur le compte 002 en fonctionnement de
pour un montant de 50 094,38€ sur le compte 1068 en réserve d'investissement

4) Vote des taux d'imposition 2012

Le Conseil municipal vote une augmentation de 2 % des taux d'imposition 2012 à 6 voix contre 4.

	Pour mémoire Année 2011	Taux votés Année 2012
Taxe d'Habitation	19.53 %	19.92 %
Taxe sur le Foncier Bâti	14.79 %	15.08 %
Taxe Foncier Non bâti	37.41 %	38.15 %
CFE	18.72 %	19.09 %

5) Vote des Budgets primitifs 2012

- Budget primitif 2012 CCAS : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	2200.38 €	2200.38 €

- Budget primitif 2012 Bois : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	129 394.38	129 394.38
FONCTIONNEMENT	129 645.86	129 645.86

- Budget primitif 2012 R.M. : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	166 705€	166 705€
FONCTIONNEMENT	65 315.52€	65315.52 €

- Budget primitif 2012 Eau : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	118 527.44	118527.44
FONCTIONNEMENT	101 577.22	101 577.22

- Budget primitif 2012 B.P. : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	846 551.93	846 551.93
FONCTIONNEMENT	786 343.83	786 343.83

6) Questions diverses

- **Fondations du Patrimoine**

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer aux Fondations du Patrimoine.

- **FEADER**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la route forestière reliant Romme aux Vuardes.

Madame le Maire indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière au titre de la mesure 125 A – Voierie forestière auprès de l'Etat, du Conseil Général de la Haute Savoie et de l'Europe (FEADER), cofinanceurs de cette action.

Le conseil municipal donne son accord pour réaliser cet investissement d'un montant total de 39 390 euros HT dont 2 917 euros d'assistance au SEA.

- **Plan Pastoral Territorial Fier Aravis Unité pastorale de VORMY : demande de subvention à la REGION RHONE ALPES ET AU FEADER**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remise en état de l'accès pastoral desservant l'unité pastorale de Vormy depuis le lieu-dit Les Vuardes.

Les travaux envisagés consisteront à une scarification de la plate-bande de roulement permettant le broyage et le compactage des matériaux sur place sur un tiers de l'accès. Les deux tiers restants seront améliorés sans broyage.

Madame le Maire rappelle que le coût total de l'action s'élève à 17 658 euros HT, assistance de la SEA comprise et qu'elle peut faire l'objet d'une aide de la Région Rhône Alpes et du FEADER dans le cadre du plan pastoral territorial Fier Aravis.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

• Subvention Région Rhône Alpes	25,00 %	4 414,00 €
• Subvention FEADER	25,00 %	4 414,00 €
• Subvention FEADER	12,50 %	2 207,00 €

Le conseil municipal s'engage à apporter 2 207,00 euros d'autofinancement en tant que subvention pouvant appeler une contrepartie FEADER estimée à 2 207,00 € maximum.

Le reste sera apporté par la commune par autofinancement à hauteur de 4 416,00 €.

- **Reconquête de zones délaissées de pâturage - Unité pastorale du PARE – Convention de conseil à membre de la Société d'Economie Alpestre**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux relatif à la reconquête de zones délaissées de pâturage sur l'unité pastorale du Pare pour l'année 2012.

- Il est exposé au Conseil Municipal, qu'étant membre de la Société d'Economie Alpestre, la commune peut être assistée par le « Service Départemental Alpagnes ».

- Ce service assure 80 % de son financement par ses prestations auprès de ses membres et il est proposé à la commune de passer une convention d'assistance avec la SEA d'un montant de 8 % du montant des travaux « Schéma départemental en faveur de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels »

Le conseil municipal donne son accord

Ainsi, la rémunération de la SEA sera de 2 353,20 € pour un montant de 29 425 euros HT de travaux Relatifs à la reconquête de zones délaissées de pâturage sur l'unité pastorale du Pare.

Fin de la séance à 22 H 45